



Strasbourg, 20 mars 2008

DH-MIN(2008)002

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION  
DES MINORITES NATIONALES**

**(DH-MIN)**

—

**LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES**

—

**7<sup>ème</sup> réunion  
12-13 mars 2008**

***NBGEN Room G3*  
Strasbourg  
France**

Au cours de sa 7<sup>ème</sup> réunion, qui s'est tenue du 12 au 13 mars 2008 à Strasbourg, le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) a adopté les décisions suivantes :

1. Suite à la réponse à la Recommandation 1735 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur le concept de « nation », adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008, le DH-MIN décide pour l'instant, et dans l'attente d'une invitation dans ce sens du CDDH, de considérer lors de sa prochaine réunion en octobre 2008 la valeur ajoutée potentielle de lignes directrices sur les procédures visant à développer des relations entre un Etat parent et ses minorités résidant dans un autre Etat. Le Comité demande ensuite au Secrétariat d'établir une compilation des normes nationales et internationales existantes et d'inviter des représentants des instances qui travaillent sur ce sujet à présenter leurs travaux. Il est également demandé au Secrétariat de tenir le Comité informé de tout développement dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les recommandations -en préparation- du Haut-Commissaire aux Minorités Nationales de l'OSCE sur le rôle des Etats dans la création et le maintien de liens avec les minorités à l'étranger.

2. Le DH-MIN convient de continuer à examiner la question de l'accès des minorités nationales aux nouveaux médias lors de sa 8<sup>ème</sup> réunion. Il invite les membres qui ne l'ont pas encore fait à répondre au questionnaire avant la fin d'avril 2008 afin qu'une expertise et des conclusions puissent être préparées avant la réunion du Comité d'octobre 2008. Le DH-MIN invite ensuite les délégations à prendre contact avec le Secrétariat afin de faire des suggestions quant à un expert ayant les compétences requises pour préparer le rapport mentionné ci-dessus. Le Comité autorise le Secrétariat à publier sur son site web la compilation des réponses au questionnaire sur l'accès des minorités nationales aux nouveaux médias dans la société de l'information.

3. Le DH-MIN convient de poursuivre plus avant ses travaux sur la promotion de l'usage des langues des personnes appartenant aux minorités nationales. Le DH-MIN charge le Secrétariat de contacter les délégations de la Croatie, de la Suisse, de l'Italie, de la Moldova et de la Hongrie afin de déterminer l'ordre de présentation des trois études de cas de bonnes pratiques dans ce domaine lors de la prochaine réunion du Comité.

4. Le Président du Comité consultatif de la Convention-cadre informe le Comité de l'adoption récente d'un commentaire thématique sur « la participation effective des personnes appartenant à des minorités nationales à la vie culturelle, sociale et économique et aux affaires publiques ». En conséquence, le DH-MIN décide de débattre du thème de la participation effective et invite un représentant du Comité consultatif à présenter le commentaire lors de la 8<sup>ème</sup> réunion du Comité en octobre 2008. Le Comité décide également de discuter avec les représentants du Comité consultatif du nouveau schéma pour les rapports étatiques devant être soumis pour le 3<sup>ème</sup> cycle de suivi de la Convention-cadre, pour les Etats qui sont parties à la Convention-cadre.

5. Le DH-MIN décide de remettre à plus tard la publication sur le site web du Secrétariat du rapport du Professeur David Hine de l'Université d'Oxford sur « les systèmes électoraux, les lois sur les partis politiques et la protection des minorités » (voir : DH-MIN(2006)013). Il invite toutes les délégations à soumettre leurs commentaires sur le texte révisé du rapport d'ici à la fin d'avril 2008, afin que le Secrétariat puisse faire circuler le rapport révisé, puis le rendre public si les délégations ne soulèvent pas de nouvelles questions.

6. Le DH-MIN convient de poursuivre la discussion sur la question de la collecte de données à caractère ethnique, ainsi que des méthodes adéquates pour collecter de telles données, lors de sa 8<sup>e</sup> réunion. Il invite les membres qui ne l'ont pas encore fait à répondre au questionnaire sur la collecte de données ethniques avant la fin d'avril 2008 afin qu'une expertise et des conclusions puissent être préparées avant la réunion du Comité d'octobre 2008. Le DH-MIN invite également les délégations à

prendre contact avec le Secrétariat afin de faire des suggestions quant à un expert ayant les compétences requises pour préparer le rapport mentionné ci-dessus.

7. Le DH-MIN demande au Secrétariat d'explorer les possibilités de rendre le site web actuel plus facile à utiliser et plus transparent. Il encourage également le Secrétariat à développer une base de données et un moteur de recherche afin de permettre un accès plus facile à l'information stockée sur le site web du Secrétariat, et en particulier les résultats du suivi de la mise en œuvre de la Convention-cadre.

8. Le DH-MIN décide de tenir sa 8<sup>ème</sup> réunion du 15 au 17 octobre 2008.